

coup de gueule contre Paris1

Par **Louna**, le **09/12/2005** à **10:30**

Voici maintenant plus de 3 mois que j'attendais mon inscription à la fac de Paris pour des cours par correspondance du CNED et parceque Messieurs Dame suivent les dossiers comme ils en ont l'envie.. ben à l'heure d'aujourd'hui il n'y a plus d'espoir de recevoir ma carte d'étudiant me permettant de commencer enfin!! Déjà un semestre de foutu en l'air!! fichu pour cette année .. (je suis désespérée, moi qui voulait tellement pouvoir faire ces études.. je pense que c'est fichu pour cette année! à toute hasard si quelqu'un a une solution pour moi pour pouvoir quand faire des études dans le droit, faites le moi savoir s'il vous plait

Ps: mignon les petits smileys de Noël)))

Par **Septen**, le **09/12/2005** à **14:53**

Si j'ai bien compris ton probleme, en gros il s'agit d'un probleme d'inscription.

Evidemment tu n'as donc pas eu les cours de droit. Si j'etais dans ton cas voila la démarche que je suivrais :

- te deplacer a la fac pour connaitre precisement l'etat d'avancement de ton dossier.
- Faire le maximum pour être inscrite au moins aux examens.
- Bosser dans ton coin ce qui a traité en cours au premier semestre.
- ne pas trop compter sur une reussite aux examens du premier coup, mais plutot y aller pour voir le type de sujet proposé et tenter vraiment ta chance au rattrapage
- Faire vraiment tout ce qu'il faut pour que tu sois inscrite normalement aux cours au second semestre.

J'avoue que c'est une solution assez bancales, mais je n'ai pas grand chose de mieux à te proposer, désolé

Par **mathou**, le **09/12/2005** à **20:58**

Comment ça se fait ? O_o

De Guadeloupe ça a mis deux mois environ. Mais il a fallu les relancer plusieurs fois, se lever à 4h du mat' pour tomber pile dans le décalage horaire, insister... ma fac bloquait mon départ,

ça s'est relativement bien passé avec le CNED/CAVEJ. Je l'ai eue fin novembre ma carte.

Quand tu dis que tu n'as plus d'espoir de recevoir ta carte, c'est plus du tout ? Ils t'ont signifié que tu ne pouvais plus t'inscrire ?

Essaie d'écrire au directeur du CAVEJ en exposant ton cas, et demande si par dérogation tu ne peux pas encore obtenir ton inscription pour commencer tout de même l'année. Les examens se déroulent en juin (il y a une session de délestage en février mais uniquement pour ceux qui se sentent prêts). Donc si tu veux vraiment, tu peux commencer à travailler les cours du deuxième semestre, et passer ceux du premier au rattrapage... c'est une stratégie qu'ont certains. Ou l'inverse, commencer tes cours du premier, les passer en juin, puis faire ceux du deuxième en septembre, mais là pas de vacances.

Ou sinon, tu peux demander une inscription au CNED, simple, donc sans diplôme et examen au bout pour cette année, mais qui te permettrait de commencer le droit et de te familiariser avec les matières, pour t'inscrire l'année prochaine et avoir de bonnes notes puisque tu connaîtras le programme. Ca fait payer une année de plus, c'est sûr. En étant inscrite administrativement à Paris tu pourras demander l'attribution d'une bourse sur critères sociaux si tu réunis les conditions, ça compensera un peu, mais bon.

Sinon, tu peux préparer une capacité en droit.

Tente quand même auprès du directeur du CAVEJ. Enfin c'est ce que je ferais.

Surtout : ne te décourage pas. Si ce sont ces études-là que tu veux faire, tu les feras, même si ça doit attendre un an. Je te le dis comme ça parce que j'ai failli voir mon année foutue moi aussi, et que j'étais vraiment pas bien de me dire que je perdrais une année - mais les études c'est élastique. Et le droit, ça vaut vraiment le coup.


Par **Louna**, le **14/12/2005** à **10:08**

Je suis vraiment heureuse de connaître ce site parce que vraiment vos réponse me touche beaucoup, merci à tous les 2, c'est vraiment motivant de vous lire et d'avoir d'aussi bon conseil, c'est vrai que j'y tiens vraiment à ces cours même si je dois le faire sans diplôme à la fin (d'ailleurs j'ai déjà travaillé pas mal de cours de juristudiant et j'ai aussi acheté des livres) .

Le principal problème de mon dossier est la sécurité sociale, je suis en congé parental et ils veulent à tout prix me faire cotiser à leur sécu alors que je suis déjà à celle de mon ancien

travail, ils ne veulent rien savoir! , mais bon si il faut que j'en passe par là c pas grave!

:))

Je vais suivre tes conseils Mathou et on verra bien ce qu'il adviendra! 

Par **mathou**, le **14/12/2005** à **20:39**

Tiens moi au courant, si ça ne passe pas on préparera un dossier béton pour l'année

prochaine si tu veux. Si je me souviens bien rien que pour les inscriptions pédagogiques c'est fin février la date limite... Les problèmes administratifs c'est désarmant, quel que soit le sujet (et chez nous on en a qui touchent les études, les bourses, la retraite, la

maladie... le genre qui traîne depuis neuf mois et qui donne envie de les... boudiou

Par **Louna**, le **15/12/2005** à **11:18**

Tu m'as tellement motivé que g fais repartir mon dossier, on verra ce que ca donne mais je

lache pas l'affaire j'suis pas du genre à lacher prise !

:)

" Boudiou" c'est marrant on dirait une normande nini

Je te tiens au courant, mais si jamais ils me rejettent crois que le directeur du CAVEJ aura de mes nouvelles déjà le CNED a eut de ma part un compte rendu de ce qu'il se passé parce que c pas normal !

Par **Louna**, le **20/12/2005** à **09:40**

:)) :)) :)) :))

Merci grace à vous ayez g ma carte d'étudiant !!

Il me reste à rattrapper tout le retard!!

Par **mathou**, le **20/12/2005** à **10:41**

:))

:lol:

Bonne nouvelle ! Maintenant regonflage à bloc N'hésite pas à poster

toutes tes questions sur le forum, bon courage pour l'année et... bonnes fêtes

:wink:

Image not found or type unknown

Par **Ange**, le **07/01/2006** à **14:52**

Hello !

J'ai quelques questions. Comment se déroulent les examens ? Est ce des cas pratiques, des dissertes ... ? Et comment se passe le passage en deuxième année ?

Merci d'avance

Amicalement

Angie

Par **mathou**, le **07/01/2006** à **17:40**

Pour la première année je ne connais pas les sujets, mais je pense que comme en deuxième année on donne la même chose que les exercices effectués dans l'année : il peut s'agir d'un cas pratique, d'une dissertation, d'un commentaire de texte, surtout en constit' ou en histoire. Parfois tu as le choix entre deux sujets (là je te parle des matières fondamentales, celles à deux devoirs par semestre). Le Code civil est autorisé.

Quant au déroulement précis (entendre, matériel), reporte-toi à l'un des liens que j'avais

posté - mais je crois que ta question ne portait pas dessus, dans le doute... Image not found or type unknown

Pour les matières complémentaires, c'est en général un écrit d'une heure avec des questions de cours, ou un oral portant lui-aussi sur le cours - par exemple économie générale, où un ami avait été interrogé sur l'un des textes du gros fascicule fourni avec les cours. Les profs posent après une question principale des questions plus courtes destinées à te permettre de montrer ta connaissance de la matière, voire t'aider à augmenter ta note si tu as eu un peu de mal avec la première question. Souvent ils te font piocher ladite question parmi des petits papiers retournés qu'ils éliminent au fur et à mesure (l'intérêt de passer dans les premiers

c'est que tu as plus de choix Image not found or type unknown).

Le passage dans l'année supérieure se fait automatiquement si tu as la moyenne (regarde les conditions du règlement d'examen et les conditions générales qui ne devraient pas tarder à être publiées sur le site du e-cavej) :

- tu as ton année dès la première session et tu restes au CAVEJ : tu prépares ta réinscription avec les papiers qu'ils te donnent en juillet (feuilles de résultats, bulletin de réinscription CNED-CAVEJ ou CAVEJ)
- tu as ton année dès la première session et tu envisages de t'inscrire dans une fac pour suivre le régime présentiel : tu fais une demande d'inscription dans la fac choisie tout en contactant le service des transferts du CAVEJ puisque tu devras leur demander leur aval pour changer d'établissement (et joindre cet aval à ton dossier de demande d'inscription dans ta nouvelle fac)
- tu dois passer au rattrapage de septembre : tu procédera à ton inscription dans les mêmes conditions avec tes notes de septembre.

:wink:

C'est très administratif Image not found or type unknown

Par **Ange**, le **07/01/2006** à **19:54**

Ah oui merci beaucoup pour ta réponse !

J'hésite toujours à prendre des cours par correspondance. Je sais pas pourquoi... peut être le fait d'avoir raté mes partiels, qui ne sont pas rattrapables, et le fait que je n'arrive pas à m'adapter aux méthodes du cas pratique, des fiches d'arrêts...[trois méthodes] font que j'suis peut être pas faite pour le droit. J'ai peur d'être déçue. Est ce que tout est bien expliqué ? Ce qui est bien c'est qu'en licence il existe des rattrapages pas comme au DUT.

Merci encore. Ca m'aide!

Par **mathou**, le **07/01/2006** à **21:04**

:)

Je t'en prie, il faut informer quand on peut Image not found or type unknown J'ai d'ailleurs oublié de te préciser qu'avec les cours, le CAVEJ te fournit les annales de toutes les matières sur les trois ou quatre

dernières années (c'était le plus important mais chut Image not found or type unknown)

En fait les cours sont sur CD ou cassettes audio, c'est à toi de les prendre en note - c'est une bonne chose car ça te donne un cadre fixe : " ce que le cours dit ". Avec le cours (et ce sont des professeurs de Paris I Panthéon Sorbonne, tu imagines le niveau !) tu ne te perds pas comme dans un livre que tu consulterais sans filet, tu as des limites préconçues à ce que tu dois savoir. Libre à toi ensuite de compléter dans des ouvrages et de poser toutes les

questions qui te posent problème.

Il y a des permanences chaque samedi qui reprennent les cours, dans l'enceinte du CAVEJ - bâtiment très grand mine de rien - pour ceux qui peuvent venir sur Paris, mais elles ne sont pas obligatoires, et des assistances téléphoniques dont les horaires te sont communiqués en début d'année dans le manuel de l'étudiant CAVEJ, où tu peux poser tes questions aux profs ou aux chargés de TD. Je n'ai pas pu y assister ni téléphoner puisqu'avec les 8000 kms qui nous séparaient et les 6h de décalage horaire il fallait se lever à 3h du matin pour téléphoner, mais je pense que c'est une bonne chose. Pareil, les devoirs sont corrigés et annotés par les profs, et tu disposes de la page de gauche sur la première feuille pour poser tes questions.

Ca reste mon opinion, ce que je vais te dire : le seul inconvénient, c'est d'être isolé(e) : tu ne peux pas discuter d'un point du cours directement avec le prof, ni débattre avec des amis si tu n'as pas compris pour avoir leur sentiment. Et SURTOUT, ça a été très difficile pour moi de m'organiser, étudier seul demande une bonne rigueur : tu te lèves tard, ça te prend du temps sur le cours de telle matière que tu voulais prendre (et une heure de cours lu à vitesse parlée, ça ne se note pas en une heure, donc il faut prendre en compte la durée d'écriture pour bien répartir ton emploi du temps). Tu en viens à commencer un cours à 23h parce que tu as préparé un devoir à rendre avant et que tu veux absolument faire ce cour aujourd'hui.

Ou tu filoutes, tu prends deux cours d'affilée Image not found or type unknown

L'organisation est ici, plus que pour un étudiant en régime présentiel, primordiale, et c'est bon de se sentir soutenu(e). Quand tu culpabilises de ne pas travailler assez, que tu regardes la masses de travail, de choses à apprendre, que ça te coupe les bras pendant dix minutes,

comme ça m'est arrivé, tu te demandes si tu vas y arriver un jour Image not found or type unknown Mais ça s'est bien passé puisque j'ai eu 14,531 de moyenne générale, donc tu vois que c'est faisable.

C'est vrai que je ne l'ai pas choisi de gaité de coeur, cet enseignement par correspondance pendant un an, c'était ça ou perdre une année pour une erreur de dossier. Mais je suis Wink.

tombée sur un certain forum et j'ai été moins seule Image not found or type unknown

Quant aux méthodes, le seul conseil que je peux te donner, c'est de ne pas hésiter à faire et refaire les cas pratiques/fiches d'arrêt au début, en précisant pour toi chaque étape. A force de les travailler, de les structurer, les étapes restent.

L'important c'est peut-être de comprendre la logique de tout ça : dans le cas pratique comme dans une fiche, c'est le même schéma, sauf que dans la fiche tu as la solution donnée par les juges, et dans le cas pratique c'est toi qui la donnes. Le problème de droit t'aide à cibler les règles possibles ; tu rappelles les règles, ensuite tu essaies d'appliquer les règles aux faits ; ça rentre dans le moule des règles ou ça ne rentre pas, et tu en tires les conséquences (imagine, des clients te consultent et tu leur dis d'un ton affable " ben nan, les règles de droit ne s'appliquent pas à votre cas, au revoir " sans leur dire ce qui va se passer pour eux en SHOCK.

conséquence Image not found or type unknown

).


Y a pas mal d'étudiants qui sont en droit parce qu'ils ne savaient pas où aller, et qui après la première année ou les suivantes s'éclatent à faire du droit. J'ai même eu des profs dont les parcours étaient très différents : l'un a arrêté avant le bac, a passé une capacité en droit, et a fini par être un grand prof travaillant en France et au Canada ; l'autre n'aimait pas le droit avant de faire du droit de la famille, et a persévéré jusqu'en 4ème année pour en refaire ; le troisième se décrivait comme une " brêle " au lycée, nous a passionnés en droit pénal, parce qu'il n'hésite pas à parler franco, et fait des séminaires et des conférences.

Si tu as déjà fait une année de droit (c'est ce que j'ai cru comprendre), au moins tu as vu comment ça fonctionnait. Maintenant, tu peux mieux travailler puisque tu sais ce qu'on te demande, et tu pourras doser ton travail en fonction de ça. Pis tu as trouvé le forum, ça aide.


Enfin ça reste un avis personnel 

Par Ange, le 07/01/2006 à 22:25

:)

[quote="mathou"]Je t'en prie, il faut informer quand on peut  J'ai d'ailleurs oublié de te préciser qu'avec les cours, le CAVEJ te fournit les annales de toutes les matières sur les trois ou quatre dernières années (c'était le plus important mais chut)

:)

 c'est intéressant ! C'est ce qui me manque pour m'entraîner cette année. En fait, il n'existe pas d'annales pour le DUT Carrières Juridiques.

En fait les cours sont sur CD ou cassettes audio, c'est à toi de les prendre en note - c'est une bonne chose car ça te donne un cadre fixe : " ce que le cours dit ". Avec le cours (et ce sont des professeurs de Paris I Panthéon Sorbonne, tu imagines le niveau !) tu ne te perds pas comme dans un livre que tu consulterais sans filet, tu as des limites préconçues à ce que tu dois savoir.

Les cours sont ils complet ? est il recommandé de les compléter par des livres ou ce n'est pas nécessaire sauf si besoin est ? Je vois pour moi, cette année, je complete presque tout mes cours.

Ca reste mon opinion, ce que je vais te dire : le seul inconvénient, c'est d'être isolé(e) : tu ne peux pas discuter d'un point du cours directement avec le prof, ni débattre avec des amis si tu n'as pas compris pour avoir leur sentiment.

Oui surement, mais je pense que pour moi ça ne changera pas à grand chose. Je suis partie en région parisienne où je ne connais personne, loin de mes proches ; je vis seule et je n'ai

pas l'occasion de parler de cours avec ceux de mon groupe. C'est un peu chacun pour soi...

une heure de cours lu à vitesse parlée, ça ne se note pas en une heure, donc il faut prendre en compte la durée d'écriture pour bien répartir ton emploi du temps.

La lecture est une lecture normale ou ça va vite ? Quoiqu'il en soit, heureusement que la touche pause existe lol

Mais ça s'est bien passé puisque j'ai eu 14,531 de moyenne générale, donc tu vois que c'est faisable.

:D

Alors là, laisse moi te féliciter !!! BRAVO !!!! Image not found or type unknown

Quant aux méthodes, je ne comprends pas pourquoi chaque chargé de TD a sa méthode. C'est dommage qu'il n'en existe pas une seule. Le prof correcteur n'apprécie pas toujours la méthode des chargés de TD.

Parfois, il faut développer, d'autres pas. Pour les fiches d'arrêts par exemple, dès fois il faut mettre les requêtes dans les faits et pour d'autres dans la procédure, mettre dans la procédure la solution de la Cour de cassation...

J'ai choisi la filière droit pour être juriste d'entreprise. En effet, j'entame la première année, mais pas par la voie ordinaire. C'est à dire que je ne prépare pas une licence en ce moment mais un Diplôme universitaire technologique. Par ailleurs, avant cette formation, au lycée, j'ai acquis des notions juridiques. J'ai envie d'essayer la licence. Finalement, je me suis rendue compte avec la formation en cours qui est très encadrée ne me convient pas pour cette raison. Les profs sont là à vérifier ton travail... j'ai besoin de me sentir un peu plus libre d'où mon envie de faire une licence et par correspondance en plus, car ma famille et mes proches me manque et que je n'arrive pas à m'habituer à la banlieue. Etant donné que je sais que je peux travailler seule, je me dis pourquoi pas le CAVEJ ?

Je raconte un peu ma vie là Image not found or type unknown Et au fait, c'est grâce à ce forum, que j'ai su que cette :))


formation existait. Image not found or type unknown

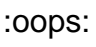
Merci beaucoup pour tes réponses !

Par **mathou**, le **08/01/2006** à **00:19**

[quote="Ange":228c6s8o]Les cours sont ils complet ? est il recommandé de les compléter par des livres ou ce n'est pas nécessaire sauf si besoin est ? Je vois pour moi, cette année, je complete presque tout mes cours.[/quote:228c6s8o]

Je trouve qu'ils le sont - puis tu as des profs de Paris I qui ont publié des ouvrages de la


matière qu'ils enseignent, ce qui aide  Pour les compléter c'est toi qui vois. Dans ma première fac, je complétais tjs pour les matières fondamentales parce que nous avons 32 heures de cours par matière, donc pas le temps de tout voir. Et puis grosso modo les manuels de droit mentionnent les mêmes points, seules quelques opinions doctrinales :oops:

divergent : dans tous les cas, au début je pense que c'est mieux de rester fidèle au cours 

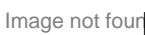
Je complète surtout par de la doctrine ou lorsque je ne comprends pas un point, mais au départ j'apprends le cours pour avoir une base. Les profs donnent des indications bibliographiques, dans les fascicules, avec des manuels de référence, ce qui peut donner un coup de main. Au CAVEJ, je n'ai eu vraiment qu'à compléter le cours de finances publiques parce qu'il était sous l'empire d'une ordonnance remplacée totalement en 2005-2006, forcément c'était périmé, et toute la matière était fondée sur ces textes, donc c'était nécessaire.

Mais en première année les cours sont tous à jour. Ah, aussi : bémol pour un point, les redoublants du CAVEJ n'ont pas été prévenus d'un changement de matière en cours d'année pour se conformer au LMD, certains sont arrivés croyant passer la première partie du cours de fipu et se sont retrouvés devant du droit fiscal. Je crois pas que ça arrivera encore, la réforme est consommée.

[quote="Ange":228c6s8o]Oui surement, mais je pense que pour moi ça ne changera pas à grand chose. Je suis partie en région parisienne où je ne connais personne, loin de mes proches ; je vis seule et je n'ai pas l'occasion de parler de cours avec ceux de mon groupe. C'est un peu chacun pour soi.)[/quote:228c6s8o]

Allez, tu nous as maintenant  Et si tu es en région parisienne tu pourras peut-être assister aux permanences, et discuter avec les étudiants. Ceux que j'ai rencontrés étaient sympa(s), de tous âges. La situation doit sans doute favoriser le dialogue.

[quote="Ange":228c6s8o]La lecture est une lecture normale ou ça va vite ? Quoiqu'il en soit, heureusement que la touche pause existe lol[/quote:228c6s8o]
Plutôt fluide, donc assez rapide, sauf en droit commercial où là j'avais le temps de noter

puisque le prof faisait des pauses  L'avantage c'est aussi qu'on peut pour réviser écouter la cassette, même si je ne l'ai pas testé puisque je gratte beaucoup même en faisant des recherches.

[quote="Ange":228c6s8o]Quant aux méthodes, je ne comprends pas pourquoi chaque chargé de TD a sa méthode. C'est dommage qu'il n'en existe pas une seule. Le prof correcteur n'apprécie pas toujours la méthode des chargés de TD. Parfois, il faut développer, d'autres pas. Pour les fiches d'arrêts par exemple, dès fois il faut mettre les requêtes dans les faits et pour d'autres dans la procédure, mettre dans la

procédure la solution de la Cour de cassation...[/quote:228c6s8o]

C'est partout pareil on dirait. En première année il y avait eu un conflit entre notre adorable prof de civil et les chargés de TD qui " l'accusaient de vouloir appliquer la méthode (son nom) ". Et cette année, notre chargée de TD de civil a une méthode qui diffère un peu, elle dit que pour les introductions des commentaires d'arrêts il ne faut pas donner les motifs mais juste la solution cassation/rejet. Finalement elle nous a dit de faire comme nous avons appris. Quand tu lis des articles de doctrine, la façon de présenter diffère aussi selon les auteurs, donc je commence à ne plus m'inquiéter de trouver la méthode parfaite.

C'est arrivé qu'un chargé de TD nous dise " bon, moi je suis plus d'accord avec cette solution mais le prof est partisan de celle-ci, donc si vous tombez dessus à l'examen privilégiez la vision du prof ".

Au CAVEJ la question ne s'est pas posée ; en même temps ils te fournissent des CD de méthodologie de chaque exercice avec des exemples, et au fur et à mesure les corrections des devoirs. Un peu comme les méthodes rédigées par Talion que tu peux trouver dans la partie méthodologie du site et du forum, on comprend mieux avec une application directe.

Effectivement, si tu penses que tu seras mieux auprès de tes proches et que tu travailles de façon autonome, c'est une solution. Un dernier conseil : prépare ton dossier dès qu'il est disponible, parce que tu as pu lire ci-dessus que l'administration... enfin qu'il y a des aléas :lol:

Image not found or type unknown

Par **Talion**, le **08/01/2006** à **00:41**

[quote="Ange":2gym6ea7]pour moi ça ne changera pas à grand chose. Je suis partie en région parisienne où je ne connais personne, loin de mes proches ; je vis seule et je n'ai pas l'occasion de parler de cours avec ceux de mon groupe. C'est un peu chacun pour soi...[/quote:2gym6ea7]

:)

Mais on est là nous roh hhhh 

Par **Ange**, le **08/01/2006** à **20:50**

:))

Merci beaucoup à vous deux !!  j'suis contente d'avoir trouver ce site et son forum. Il était temps !! Je trouve qu'il est très bien fait! Merci encore !